Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20261007-D2026_145-DE

ville de BOURGUEIL

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 octobre à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 1er octobre 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de conseillers votants :	**25**

Présents : Benoît BARANGER, Emmanuelle VEILLE, Jean-Baptiste THOUET, Magali L'HERMITE, Thierry GASNIER, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric ROCHE, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Jackie FORASTIER, Nicole LOIRE MOREAU, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine TENDRON, Yannick TRITT, Philippe FAISANT, François LAUBIE-BOUCHON, Cécile PICHOT, Lise VEILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. Alain JAMET a donné pouvoir à M. Frédéric ROCHE
M. Frédéric BLANC a donné pouvoir à M. Gilles PELLÉ
Mme Laurie CHARLE a donné pouvoir à Mme Catherine TENDRON
Mme Cécilia PATARD a donné pouvoir à M. Jackie FORASTIER
M. Jocelyn RAULOT a donné pourvoir à Mme Catherine ECHAPT

Absents :
Joris BOSSÉ, Yoann GUILLONNEAU

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENDRON est désignée pour remplir cette fonction.

D2026_145 CULTURE – FESTIVAL DE THEATRE AMATEUR LES VENDANGES THEATRALES – CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Madame Marie-Aude BOURDIN, adjointe en charge des Affaires culturelles

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame Marie-Aude BOURDIN informe l'assemblée que la Ville de Bourgueil propose dans le cadre de sa saison culturelle, un festival dédié au théâtre amateur et ce depuis plusieurs années maintenant. Le but étant de se réunir pour le plaisir du théâtre, de jouer ensemble et d'aller à la rencontre du public.

Ce festival met à l'honneur le théâtre pratiqué par des compagnies amateures issues du territoire et de ses alentours.
Au vu du succès rencontré, la 5ème édition du festival « Les Vendanges Théâtrales » aura lieu du 9 au 11 octobre 2026, à la salle des Fêtes de Bourgueil.

Au programme : des représentations portées par des compagnies locales et invitées, des projections gratuites et des stages animés par des professionnels.

Pour cette édition 2026, quatre représentations sont au programme, réparties sur trois jours.
Les compagnies participantes sont :

- Jeunesse Rurale, Channay sur Lathan
- Les C'Patristes, Saint Patrice
- La HOP'ART Compagnie, Tours
- L'Atelier des Actes, La Riche, pour clôturer le festival

Chacune des compagnies présentera une pièce qu'elle a choisie et répétée tout au long de l'année 2026.

La présente convention formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20261007-D2026_145-DE

Au vu de ces éléments,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention ci-annexé,
VU le rapport présenté.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, par 25 voix POUR, à l'unanimité :

❒ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la commune de Bourgueil et les compagnies de théâtre amateur, telle que ci-annexée,
❒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document lié à ce dossier.

ANNEXE :
Convention de partenariat – Festival théâtre amateur

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 7 octobre 2026

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication ou notification le :

La secrétaire de séance
Catherine TENDRON

Le Maire,
Benoît BARANGER